

N°2015-BCA-18

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 4
- Votants : 4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS LE HAVRE SUD –
CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE**

Le 10 juin 2015, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 27 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président

ETAIT ABSENT

- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le conseil d'administration a autorisé en novembre 2014 la création d'une autorisation de programme relative à la construction du nouveau centre du Havre-Sud.

Le coût des travaux de construction du centre d'incendie et de secours du Havre Sud est estimé à 5 777 000 € H.T. Les prestations intellectuelles nécessaires à la réalisation du projet seront de ce fait d'un montant supérieur au seuil fixé au II de l'article 28 du Code des Marchés Publics, ce qui exige l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé au Bureau du conseil d'administration d'autoriser l'organisation de ce concours, de fixer le nombre de candidats admis à concourir à trois et de fixer le montant des primes rémunérant les prestations remises à 26 000 € TTC par candidat.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

